

MAIRIE DE



BAYON

54290

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 16

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages  
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

09/10/2020

Date d'affichage

16/10/2020

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

16/10/2020



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/10/2020

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents** : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme LURION Eve-Hélène, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

**Etai(ent) excusé(s)** : /

**Etai(ent) absent(s)** : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Décision modificative du budget 2020 Délibération n°2020 - 60

Considérant la demande du comptable public,  
Considérant qu'il n'y a pas assez d'argent dans l'article 678 « Autres charges exceptionnelles » dans le chapitre « charges exceptionnelles ».  
Considérant que le budget primitif 2020 est en suréquilibre,

Il convient de procéder à la modification suivante dans le budget primitif 2020 de la commune :

Fonctionnement

Article 678 : + 1 000€

Décision adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

